

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2018-2020

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DES SPORTS
représenté par le directeur des sports, Monsieur Gilles QUENEHERVE
désigné ci-dessous par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME
Représentée par son président, Monsieur Michel CALLOT
Désignée ci-dessous par la fédération,
SIRET N° : 78444876300036

Article 1 :

La subvention prévue pour **2019** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **10 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive : Avenant Exceptionnel - Savoir Rouler (10 000 €).

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à **430 000 €**.

Article 2 :


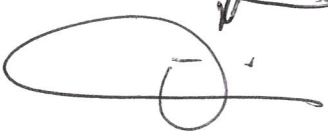
La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le ^{- 9 MAI 2019} ~~26/06/2019~~

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE CYCLISME

 LE DIRECTEUR DES SPORTS


FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME
1, rue Laurent Fignon
MONTIGNY LE BRETONNEUX
CS 40100
78069 ST QUENTIN EN YVELINES CEDEX

~~VISE LE DANS CHORUS PAR LE~~
~~CONTROLEUR BUDGETAIRE ET~~
~~COMPTABLE MINISTERIEL~~
~~N° EJ~~

Crédit du Nord



Une autre vision de la banque

Titulaire du compte :

FFC

Libellé du sous-compte :

Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30076	02352	12262500200	27	AG INSTITUTIONNELS

IBAN : FR76 3007 6023 5212 2625 0020 027

BIC : NORDFRPP

Adresse :

FEDERATION FRANCAISE DU CYCLISME
5 RUE DE ROME
93561 ROSNY SOUS BOIS CEDEX

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN

Partie réservée au destinataire du relevé